

n° 47 – septembre 2025



Retrouvez  
toutes les données  
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution  
**décembre 2025**

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 3,05 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du deuxième trimestre 2025. La croissance des dépenses de RSA de 4,7 % sur un an est le résultat de la progression de 3,3 % du montant moyen versé et de la hausse du nombre de bénéficiaires (+1,3 %), atteignant 1,83 million de foyers au deuxième trimestre 2025.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux évolutions départementales du nombre de bénéficiaires du RSA au dernier trimestre 2024, en **page 8**.

**1,83**  
million

**3,05**  
milliards

**556**  
euros



**Foyers bénéficiaires** du RSA  
(+1,3 % en un an)  
3,60 millions de personnes  
couvertes par la prestation  
(+0 % en un an)



**Dépenses** de RSA au titre  
du trimestre de droit  
(+4,7 % en un an)



**Montant moyen mensuel**  
de RSA versé par foyer  
(+3,3 % en un an)

Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés par les Caf au titre des droits du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 augmentent de 4,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). Les dépenses de RSA atteignent 3,05 milliards d'euros au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, niveau le plus élevé depuis la crise sanitaire de 2020. En cumul sur un an (entre juillet 2024 et juin 2025), cela représente près de 12,1 milliards d'euros de prestation versée.

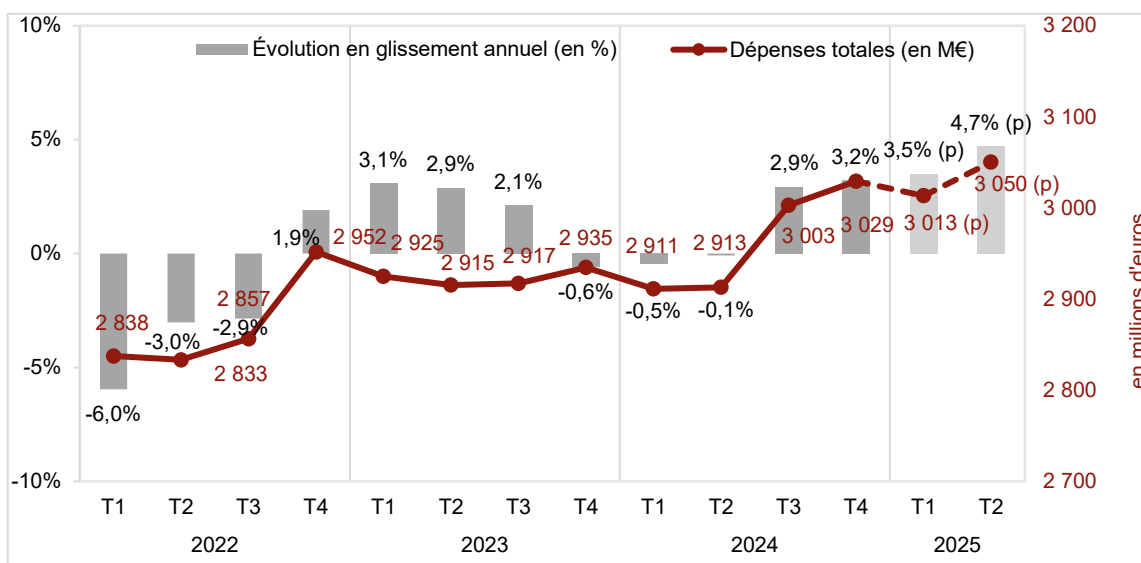
Le nombre de bénéficiaires du RSA, estimé à près de 1,83 million de foyers en moyenne au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, est en hausse de 1,3 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ([graphique 2](#)). Le RSA couvre près de 3,60 millions de personnes, en comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer.

Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 556 euros. Il progresse de 18 euros sur un an (soit +3,3 %, [graphique 3](#)), du fait de la revalorisation de 4,6 % d'avril 2024, pleinement montée en charge à partir de septembre 2024 et, marginalement, de la revalorisation de 1,7 % en avril 2025, dont les premiers effets impactent les droits de juin 2025\*.

À partir de mars 2025, les déclarations trimestrielles de ressources de l'ensemble des allocataires sont en partie préremplies. Le suivi conjoncturel ne permet pas cependant d'évaluer les effets de cette réforme ([encadré](#)).

\* La montée en charge des effets de la revalorisation du barème est détaillée dans l'encadré 4 d'Analyses Statistiques n°3 – 2024 « [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#) ». Le calendrier de montée en charge est décalé d'un mois depuis la mise en place du préremplissage.

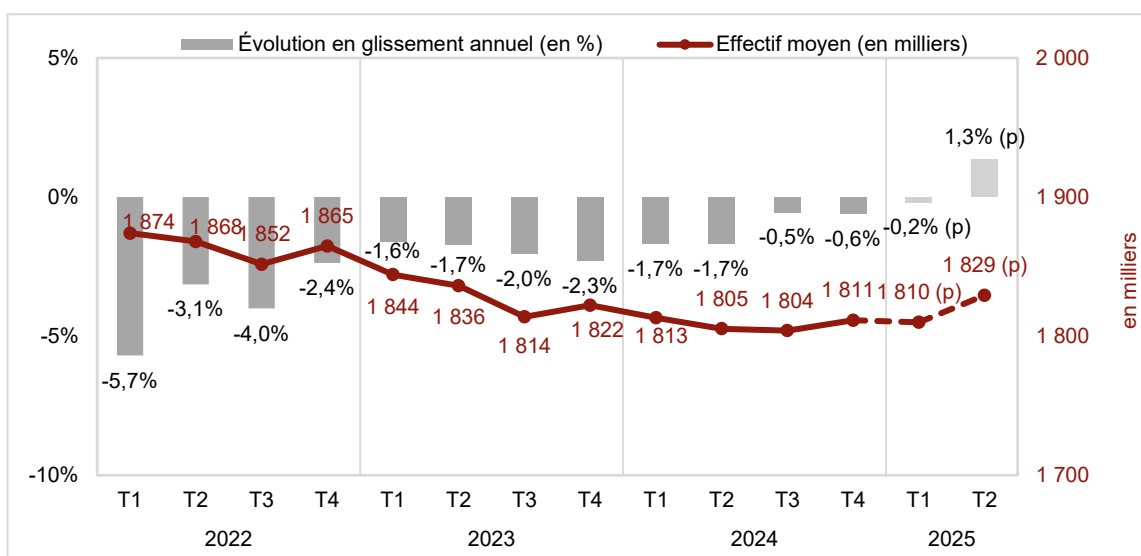
Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit



**Note de lecture :**

Les dépenses de RSA passeraient de 2 913 à 3 050 millions d'euros entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, correspondant à une évolution en glissement annuel de +4,7%.

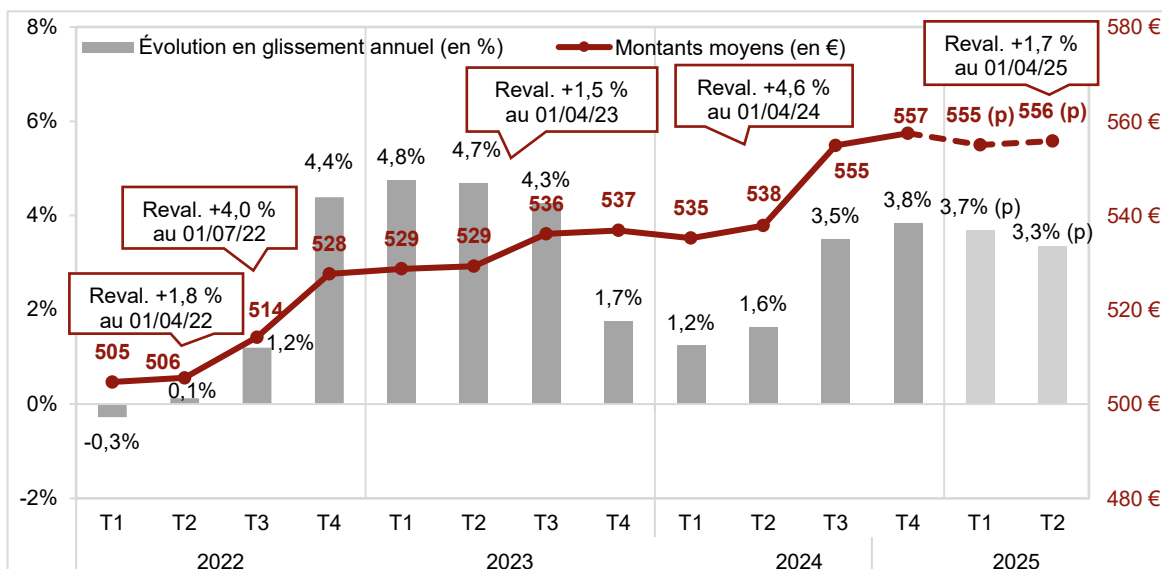
Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre



**Note de lecture :**

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passerait de 1 805 à 1 829 milliers entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,3%.

Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre



**Note de lecture :**

Le montant moyen de RSA versé passerait de 538 à 556 euros entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, correspondant à une évolution en glissement annuel de +3,3%.

(p) T1 2025 et T2 2025 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

**Champ** : Caf - France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024.

**Encadré : Mise en place du préremplissage des ressources dans le cadre de la « solidarité à la source »**

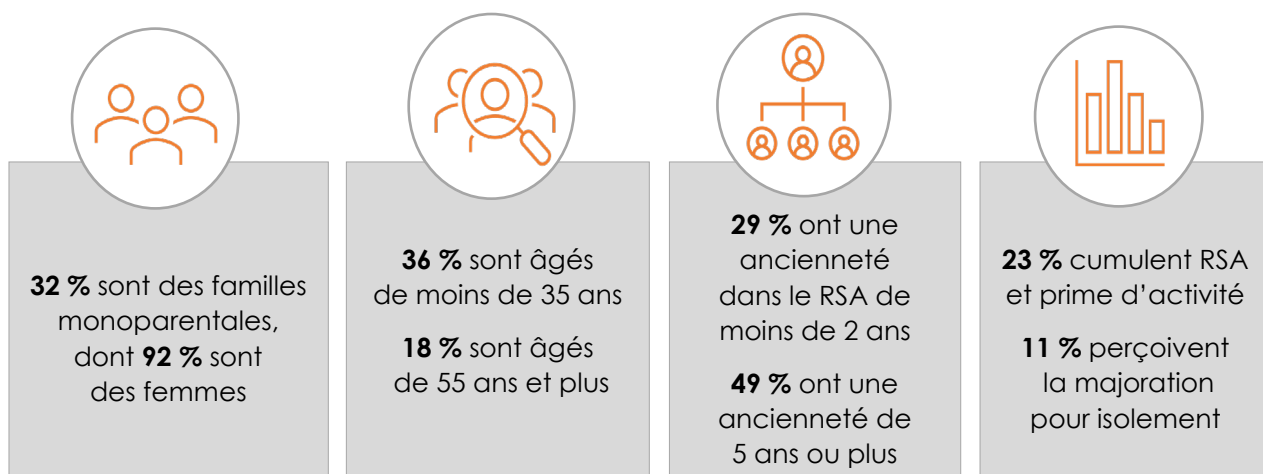
La solidarité à la source vise à simplifier les démarches des allocataires et fiabiliser les données servant au calcul du droit au RSA et à la prime d'activité. Le premier volet de cette réforme, mis en œuvre en 2024, est le déploiement du montant net social comme montant de référence à déclarer. Il figure désormais sur tous les bulletins de paie et les relevés de revenus de remplacement. En reportant ce montant dans leurs déclarations trimestrielles de ressources (DTR), les allocataires peuvent ainsi éviter les risques d'erreurs. Le second volet est le préremplissage d'une partie des ressources dans les DTR, avec les données récupérées directement des déclarations des employeurs et des organismes de protection sociale. Déployé dans 5 Caf dès octobre 2024 (les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée), il a été généralisé à l'ensemble du territoire à partir de mars 2025, avec une montée en charge sur trois mois, entre mars et mai 2025, au fur et à mesure de l'actualisation des ressources.

Le suivi conjoncturel des dépenses à partir des données semi-consolidées deux mois après le calcul du droit (chiffres provisoires, voir **Source et méthodologie**) peut être affecté, début 2025, par la phase de mise en œuvre de la réforme (indus et rappels plus nombreux sur les droits passés, passage de chaînes informatiques correctives...). Des révisions plus importantes qu'à l'habitude des chiffres définitifs sont donc possibles dans les prochaines publications. En tout état de cause, le suivi conjoncturel ne permet pas d'évaluer les premiers effets de la réforme. L'évaluation globale sera réalisée ultérieurement.

La baisse du nombre de bénéficiaires du RSA de 2022, qui s'inscrit dans un contexte favorable du marché de l'emploi, s'est ralentie en 2023. S'en est suivie une période de relative stabilité des effectifs en 2024 (**partie « Les entrées et les sorties dans le RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 », page 6**) et début 2025.

Les dépenses de RSA augmentent sous l'effet des deux revalorisations intervenues en 2022 pour compenser l'inflation. Elles sont relativement stables en 2023 et sur le début de l'année 2024. La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire intervenue au 1<sup>er</sup> avril 2024 dynamise les dépenses, avec un effet complet à compter de la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Les dépenses continuent de croître au premier semestre 2025.

**Profil des bénéficiaires du RSA**  
au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025



Les **départements ultra-marins** (10,4 % des bénéficiaires du RSA) continuent de se démarquer de l'ensemble du territoire français, avec une diminution des effectifs qui se poursuit entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 (-1,9 %, **tableau 1**), alors que le nombre de bénéficiaires augmente en métropole (+1,7 % et **Zoom du numéro 45, mars 2025**).

Les évolutions du RSA ne sont pas les mêmes selon les **configurations familiales**. Les effectifs des personnes seules sans enfant augmentent de 2,8 % sur un an (contre 1,3 % pour l'ensemble), confirmant la tendance observée depuis plusieurs années (**graphique 4**). Ces catégories contribuent fortement à la hausse des dépenses (expliquant 2,0 points pour les hommes et 1,4 point pour les femmes sur les 4,7 % de croissance). À l'inverse, le nombre de couples avec enfant(s) diminue (-1,6 % sur un an), tandis que les effectifs des familles monoparentales et des couples sans enfant sont relativement stables.

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, selon les caractéristiques des foyers

**Estimations**  
au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance <sup>(3)</sup> (en point)
<b>Ensemble</b>	<b>1 829</b>	<b>100,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>556</b>	<b>3,3</b>	<b>3 050</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>
France métropolitaine	1 639	89,6	1,7	1,2	554	3,5	2 727	5,2	4,7
Départements d'outre-mer	190	10,4	-1,9	0,0	567	2,4	323	0,4	0,0
<b>Configuration familiale<sup>(1)</sup> et sexe</b>									
Hommes seuls	686	37,5	2,3	1,3	522	3,5	1 074	5,9	2,0
Femmes seules	359	19,6	3,9	2,0	490	4,0	528	8,0	1,4
Personnes seules avec enfant(s)	584	31,9	-0,3	0,3	593	3,3	1 039	2,9	1,0
Couples sans enfant	42	2,3	-0,2	0,9	610	3,9	77	3,7	0,1
Couples avec enfant(s)	158	8,6	-1,6	0,8	701	3,6	332	1,9	0,2
<b>Âge du responsable dossier</b>									
<25 ans	71	3,9	-3,9	-0,5	653	3,6	138	-0,4	0,0
25-34 ans	586	32,0	2,2	1,3	556	3,2	978	5,5	1,7
35-44 ans	482	26,3	2,5	1,5	560	3,3	809	5,9	1,5
45-54 ans	365	19,9	0,8	1,1	559	3,4	612	4,2	0,8
≥ 55 ans	326	17,8	-0,2	0,2	524	3,7	512	3,5	0,6
<b>Ancienneté<sup>(2)</sup> dans la prestation</b>									
< 1 an	338	18,5	4,2	-0,2	547	4,0	555	8,4	1,5
1-2 ans	194	10,6	1,1	1,9	543	3,9	315	5,0	0,5
2-5 ans	393	21,5	-4,5	0,8	544	3,4	641	-1,3	-0,3
5-10 ans	460	25,1	3,6	1,7	553	3,0	763	6,6	1,6
≥ 10 ans	445	24,3	2,5	1,2	581	2,9	775	5,5	1,4
<b>Prestation perçue</b>									
dont RSA jeune	0,73	0,0	18,5	-1,6	476	3,7	1,0	22,9	0,0
dont majoration pour isolement	205	11,2	-3,0	-0,7	662	4,2	408	1,1	0,1
dont cumul RSA/prime d'activité	427	23,4	10,6	-0,8	443	6,4	568	17,7	2,9

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

(2) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

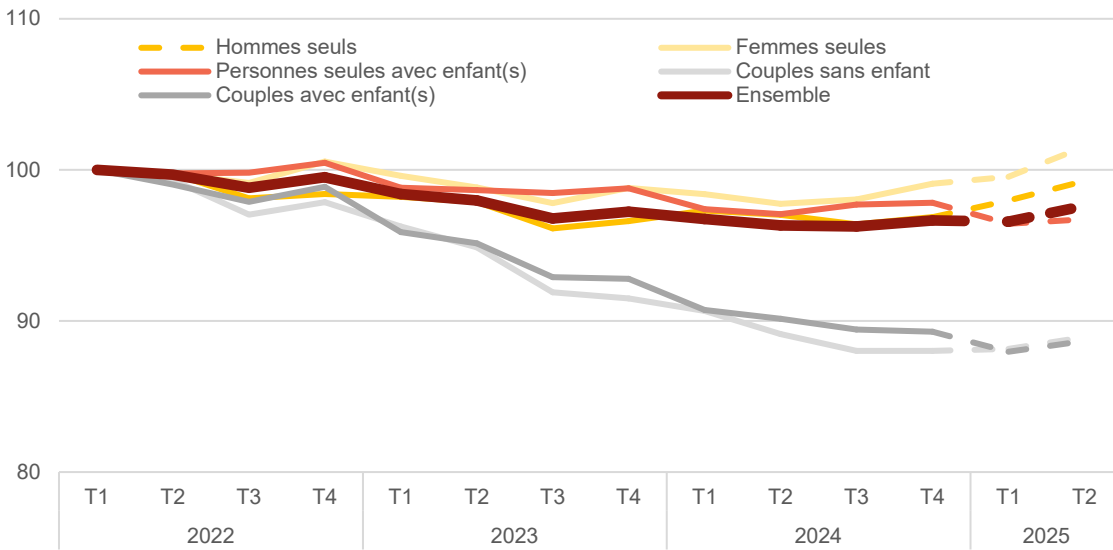
(3) Les dépenses de RSA augmentent de 3,8 % entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de 4,67 points à cette hausse et celles des DOM à hauteur de 0,05 point.

Les bénéficiaires de RSA âgés de moins de 25 ans, qui représentent moins de 4 % de l'ensemble des bénéficiaires, sont la seule **tranche d'âge** dont le nombre diminue significativement (-3,9 % sur un an), confirmant une tendance à la baisse depuis 2022 ([graphique 5](#)). Au contraire, les effectifs augmentent de 2,5 % pour les 35-44 ans et de 2,2 % pour les 25-34 ans sur un an, catégories qui contribuent le plus à la hausse des dépenses (respectivement 1,5 point et 1,7 point sur les 4,7 % de croissance).

Les évolutions du RSA diffèrent également selon les **anciennetés dans le dispositif**. Les effectifs augmentent dans toutes les catégories sauf pour les bénéficiaires dont l'ancienneté est comprise entre deux et cinq ans (-4,5 % sur un an). Les catégories de bénéficiaires ayant moins d'un an d'ancienneté et ceux avec une ancienneté comprise entre 5 et 10 ans contribuent le plus à la hausse des dépenses (respectivement 1,5 et 1,6 point à la croissance des dépenses). Depuis 2022, le nombre de bénéficiaires inscrits durablement dans le RSA tend à augmenter ([graphique 6](#)).

Enfin, le nombre de foyers bénéficiant d'une **majoration liée à leur situation d'isolement** avec enfant(s) à charge ou à naître (11 % des allocataires) recule de 3,0 % en un an. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** augmente fortement (+10,6 % en un an).

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale

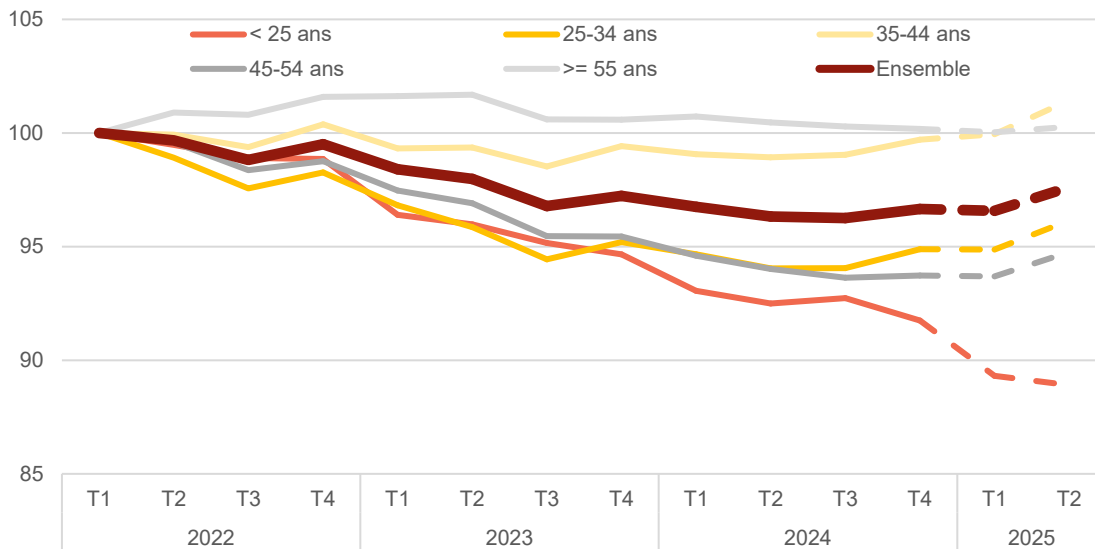


Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, passant d'un indice 100 à 97,6, correspondant à une évolution de -2,4 %.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier

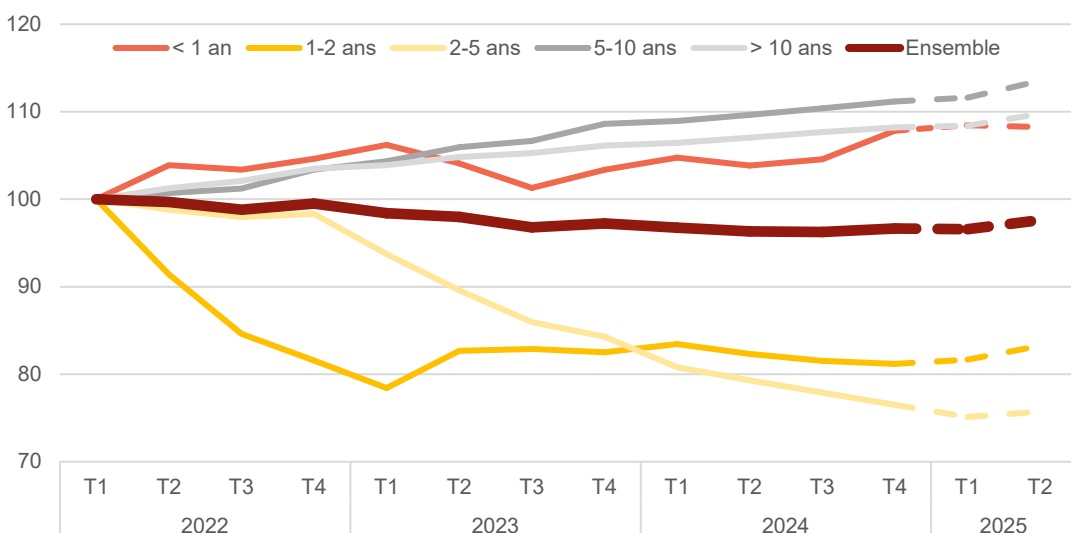


Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, passant d'un indice 100 à 97,6, correspondant à une évolution de -2,4 %.

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif



Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, passant d'un indice 100 à 97,6, correspondant à une évolution de -2,4 %.

(p) T1 2025 et T2 2025 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

**Champ** : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024. Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## Les entrées et les sorties dans le RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024



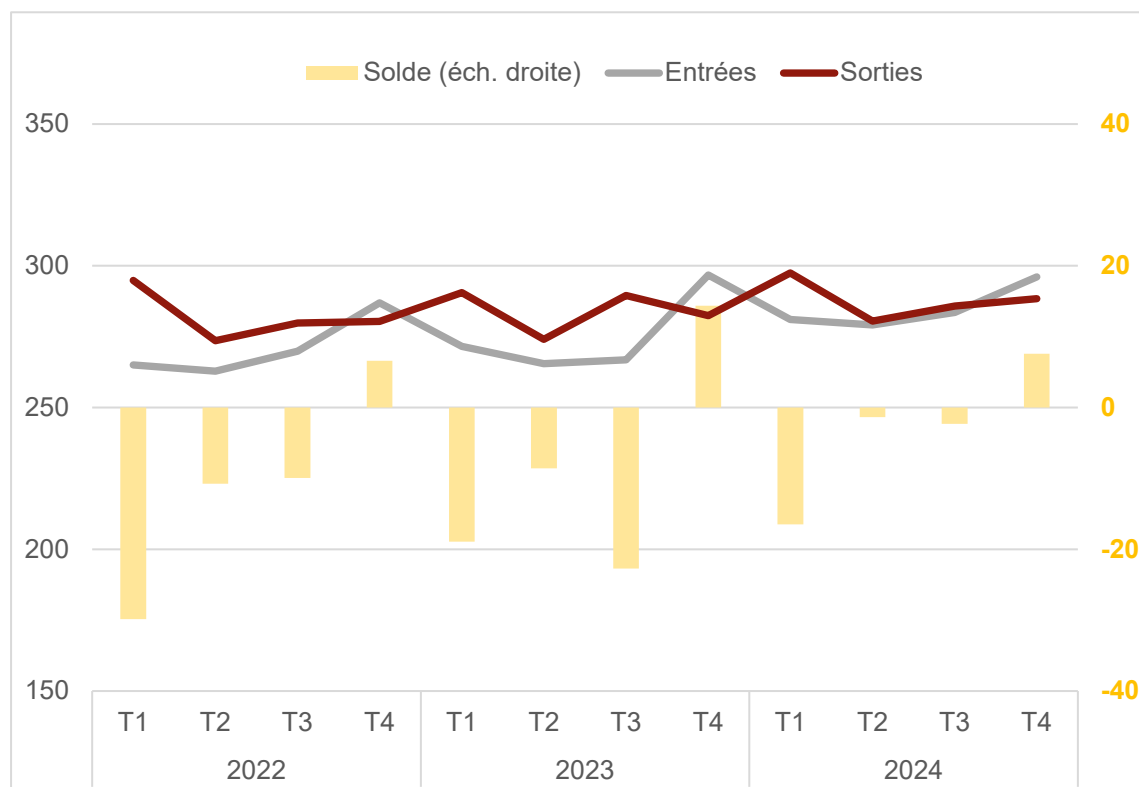
La variation du nombre de bénéficiaires du RSA d'un trimestre à l'autre peut s'analyser au regard des entrées et sorties ayant eu lieu chaque mois sur le trimestre (*indicateurs suivis dans **Source et méthodologie***). Les statistiques couvrent les flux de bénéficiaires jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (dernier trimestre pour lequel les données définitives sont connues).

Le nombre de bénéficiaires du RSA connaît une diminution sur la période 2022-2024, conséquence d'un nombre de sorties de la prestation supérieur au nombre d'entrées dans le dispositif (*graphique 7*). Toutefois, la baisse des effectifs est nettement plus modérée au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le niveau des entrées étant proches de celui des sorties. Et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, le nombre d'entrées (296 000 cumulées) dépasse celui des sorties (288 000). La hausse des effectifs de bénéficiaires du RSA en fin d'année semble le fait de la saisonnalité de la prestation.

Près des deux-tiers des sorties du RSA sont liées à l'augmentation des ressources des allocataires. Ce motif de sortie concerne ainsi 181 000 sorties au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (*graphique 8*). L'absence de déclaration trimestrielle de ressources (DTR) représentent 8 % de l'ensemble des sorties du dispositif et les décisions du conseil départemental 3 % (soit respectivement 23 000 et 9 000 sorties), ces proportions étant relativement stables sur la période.

Sur les 296 000 entrées cumulées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, un tiers sont le résultat d'une nouvelle demande (soit 101 000, *graphique 9*).

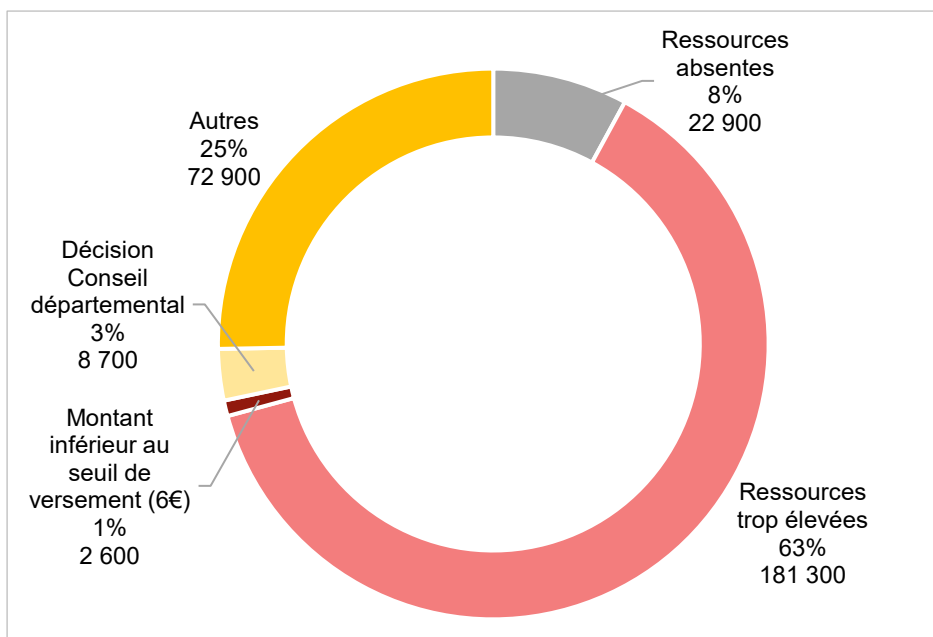
Graphique 7 – Nombre d'entrées et de sorties dans le RSA (en milliers)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024.

Graphique 8 – Motifs de sortie du RSA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (en % et en milliers)



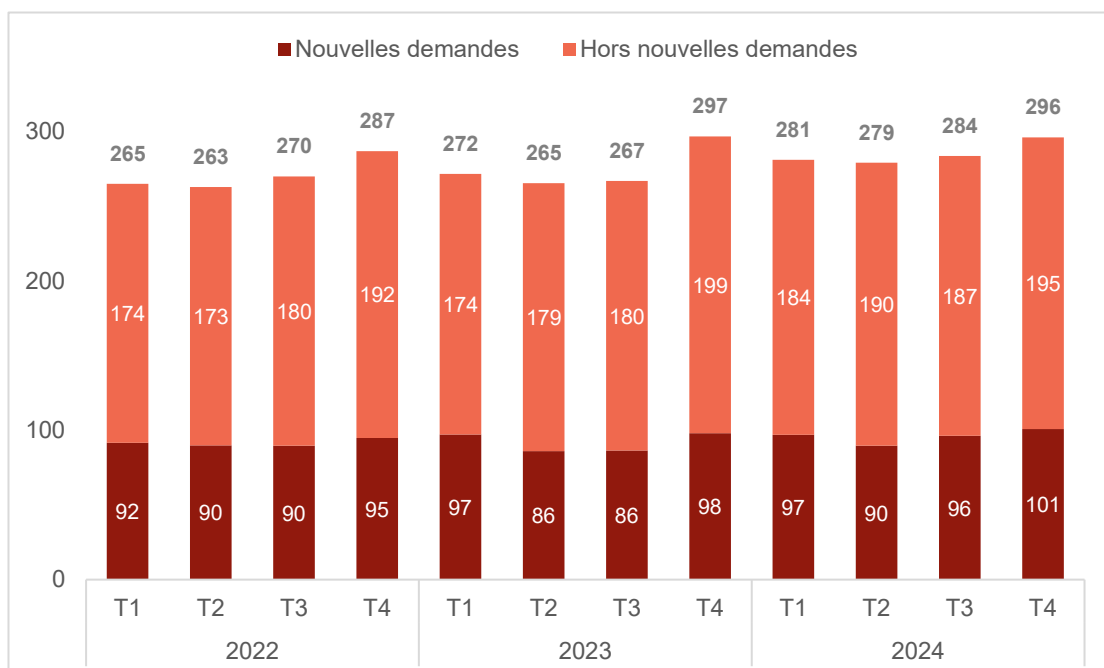
**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024.

\* Parmi les motifs « autres », un tiers des sorties est le fait de la radiation de dossiers au sein d'une Caf. Par exemple, en cas de transfert du dossier d'une Caf à une autre, même si le foyer ne perd pas le bénéfice de la prestation, cela se traduit par une sortie (Caf d'origine) et une entrée (nouvelle Caf). La sortie peut aussi être le résultat d'un regroupement d'allocataires sur un même dossier, à la suite d'une déclaration de vie maritale. Il existe d'autres motifs de sorties : à la suite d'un contrôle, d'une sanction, etc.

Les séries historisées sont disponibles sur le site internet : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/donnees-et-outils>

Graphique 9 – Ventilation des entrées dans le RSA (en milliers)



**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024.

**Zoom sur l'évolution départementale du nombre de bénéficiaires au dernier trimestre 2024**

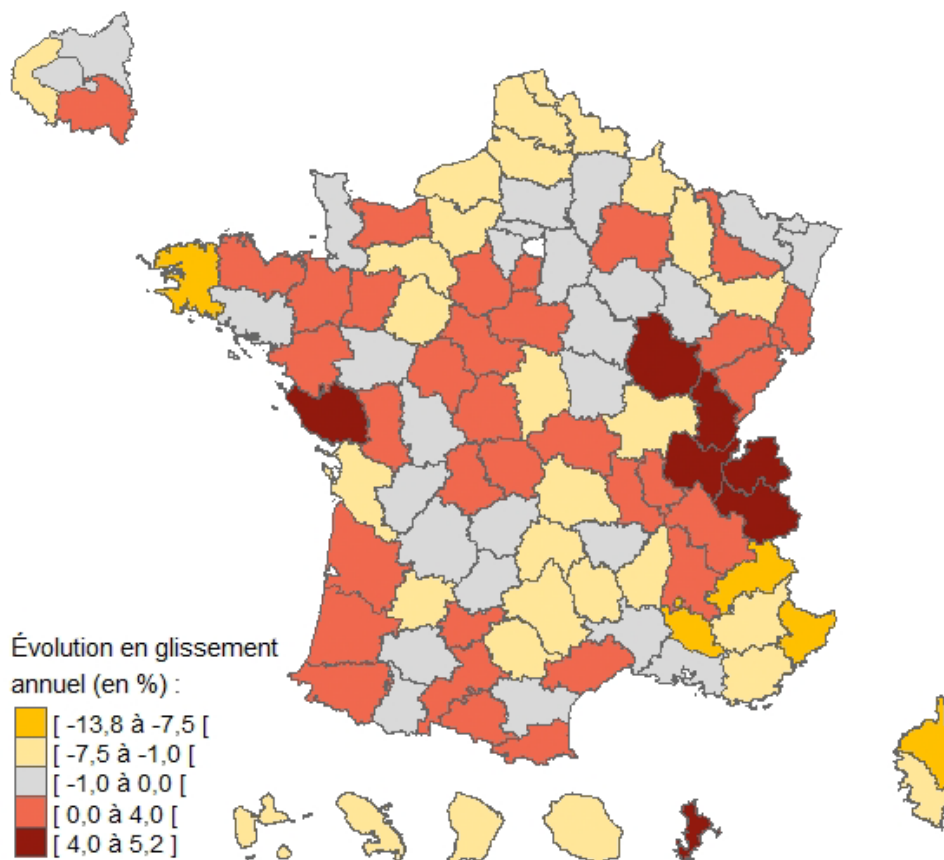


Au niveau national, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA connaît un léger recul entre le dernier trimestre 2023 et le dernier trimestre 2024 (soit -0,6 % en un an). Toutefois, les évolutions diffèrent selon les départements.

La diminution des effectifs est la plus marquée dans le Vaucluse (-13,7 %), le Finistère (- 10,2 %), les Hautes-Alpes (- 9,4 %), les Alpes-Maritimes et la Haute-Corse (- 8,0 %).

À l'opposé, les effectifs augmentent significativement sur la période dans quelques départements. C'est le cas notamment pour la Côte d'Or et la Vendée (+4,4 %), la Haute-Savoie et le Jura (+4,7 %), l'Ain et Mayotte (+4,9 %), ainsi que la Savoie (+5,2 %).

Carte – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (en %)



**Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ :** Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024.

## SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



### Présentation du RSA

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes).

Cette prestation, versée mensuellement, est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le RSA est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2024).



### Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre  $t$  (avril, mai et juin 2025) et pour le dernier mois du trimestre  $t-1$  (mars 2025), à partir des données mensuelles semi-consolidées issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement, c'est pourquoi les données départementales présentées portent sur les données définitives.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant  $m$  consiste à se baser sur les données définitives du mois  $m-12$  (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois  $m$  et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

**Données estimées** juin 2025 = Données FR6 juin 2025 + (Données FR2 juin 2025 – Données FR2 juin 2024)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).

Les flux d'entrées-sorties dans le dispositif ne sont pas estimés, ils correspondent aux données définitives Allstat FR6.



### Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- ✓ **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies.
- ✓ **Une entrée dans le dispositif du RSA** correspond au fait qu'un bénéficiaire perçoit la prestation le mois observé (M) alors qu'il ne la percevait pas le mois précédent (M-1). Les entrées ne concernent pas nécessairement des foyers qui bénéficient pour la première fois de la prestation, elles comprennent aussi des allocataires qui ne bénéficiaient pas de versement le trimestre précédent pour différentes raisons : suspensions, ressources trop importantes...
- ✓ **Une nouvelle demande** correspond à une demande effectuée le mois M pour un allocataire qui ne percevait pas la prestation le mois M-1 (il arrive marginalement que l'allocataire renvoie une demande de prestation alors qu'il était déjà bénéficiaire en M-1).
- ✓ **Une sortie de la prestation** correspond au fait qu'un allocataire bénéficiant de la prestation au titre du mois M-1 ne la perçoit plus le mois M. Comme les entrées, les fins de droit peuvent n'être que temporaires.

### Références

Cazain S., Chantel C., 2024, « [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#) », Analyses statistiques, n°3.